

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 11 septembre 2025 à 20 h 30

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

Absents excusés : 4

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, BECK Muriel, BECMEUR François, DEPRESLES Arnaud, GROSSI Martine, LETSCH Jonathan, ROHFRITSCH Gérard

Absents excusés : CHRIST Philippe, KOERIN Antoine, KOELL Anne qui donne procuration à Martine GROSSI, SCHWEITZER Eric qui donne procuration à KUHN Josiane

Secrétaire de séance : KUHN Josiane

1) Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 26 juin 2025 **est adopté à l'unanimité.**

2) Convention avec la Communauté de communes du Kochersberg pour la mise à disposition de la salle communale à la structure périscolaire depuis le 9 décembre 2024.

Après discussion, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de la salle communale au Périscolaire du 9/12/2024 jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement.

La Communauté de Communes s'engage à rembourser les frais selon un tarif horaire établi par délibération du Conseil Communautaire en 2023. En cas de dépenses non compensées la Communauté de Commune s'engage à ajuster sa participation horaire de manière à couvrir ces dépenses.

Un tableau récapitulatif concernant ces dépenses sera adressé à la Communauté de Commune qui versera un premier acompte au mois d'octobre 2025 et le solde à la fin de la mise à disposition.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette convention

3) Piste cyclable entre Wiwersheim et Schnersheim : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes du Kochersberg

Le Maire rappelle que par délibération du 18/02/2021, le conseil municipal avait confié la Maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Kochersberg pour la réalisation de la piste cyclable entre Wiwersheim et Schnersheim.

Dépenses : 367 760,67 €	-	Recettes : 245 188,94 €	=	122 571,76 € TTC
- FCTVA en N+1				- 60 327,46 €
Soit reste à charge réel				62 244,29 €

Le conseil municipal approuve le budget (dépenses et recettes) de ce projet, la répartition des coûts entre les deux communes et autorise le maire à signer la convention correspondante

4) **Décision modificative budgétaire suite à la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la piste cyclable Wiwersheim/Schnersheim**

Monsieur le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
		1321	137 268,16
2151	-22 571,76	1323	53 919,11
2315	267 760,67	13251	54 001,64
TOTAL	245 188,91	TOTAL	245 188,91

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette décision modificative.

5) **Acquisition d'un terrain entre la salle communale et le lotissement « Villas des Dames » suite à la réalisation de ce lotissement.**

Afin de mettre une limite séparative entre le terrain de jeux, la salle communale et les premières habitations du lotissement « Villa des Dames », la commune avait convenu en 2008 avec le propriétaire d'acquérir la parcelle cadastrée section 20 n° 295 de 6.57 ares.

A l'unanimité le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'acheter pour le compte de la commune ce terrain appartenant à Monsieur STAHL Bernard au prix de 1000 € l'are. Il autorise le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi auprès d'un notaire.

6) **Piste cyclable entre Wiwersheim et Quatzenheim : autorisation de signature des actes pour l'achat des terrains**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de la future piste cyclable, il y a lieu auparavant d'acheter les emprises de terrains aux différents propriétaires le long de la RD 30 au prix de 150 €/l'are convenu d'un commun accord avec la SAFER.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire ou sa première adjointe, Madame KUHN Josiane, à signer les actes notariés qui seront établis par Maître DISSLER Delphine, notaire à Illkirch Graffenstaden.

7) **Divers**

Véronique Brocard, conseillère municipale, a quitté la salle du conseil municipal avant le déroulement des points inscrits à l'ordre du jour, ***en posant sa démission.***

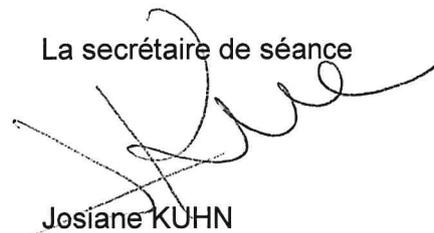
Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

Le maire



Roland MICHEL

La secrétaire de séance



Josiane KUHN